Affaires courantes

LA LOI SUR LE DIVORCE

Mme Daphne Jennings (Mission—Coquitlam) demande à présenter le projet de loi C-232, Loi modifiant la Loi sur le divorce (garde d'un enfant ou accès auprès d'un enfant par un des grands-parents).

—Monsieur le Président, appuyée par la députée de Nepean, je demande à présenter un projet de loi d'initiative parlementaire, qui vise à modifier la Loi sur le divorce en accordant la garde d'un enfant ou l'accès auprès de celui-ci à des grands-parents.

En cette année de la famille, il me semble opportun de légiférer sur les droits des grands-parents d'avoir accès à leurs petits-enfants ou d'être informés de leur bien-être en cas de divorce des parents.

À l'heure actuelle, la Loi sur le divorce ne tient pas compte des droits des grands-parents. Si ce projet de loi est adopté, le juge devra prendre les droits des grands-parents en considération quand il prononcera un jugement de divorce.

(Les motions sont adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

[Français]

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

PROCÉDURE ET AFFAIRES DE LA CHAMBRE

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, je propose:

Que le quatorzième rapport du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre, présenté à la Chambre aujourd'hui, soit adopté.

(La motion est adoptée.)

[Traduction]

M. Hermanson: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. De quel rapport s'agit-il?

Le vice-président: Du quatorzième.

FINANCES

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, je propose également:

Que jusqu'àdix députés du Comité permanent des finances et jusqu'à dix membres du personnel soient autorisés à se rendre à Toronto, Winnipeg, Regina, Edmonton et Vancouver entre les 10 et 16 avril 1994, et que, jusqu'à dix députés dudit Comité et jusqu'à dix membres du personnel soient autorisés à se rendre à Québec, Fredericton, Halifax, St. John's et Charlottetown entre les 17 et 22 avril 1994.

(La motion est adoptée.)

(1225)

[Français]

PÉTITIONS

LA FISCALITÉ

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface: Monsieur le Président, ces pétitionnaires demandent une refonte du système d'impôt canadien. Ils voudraient qu'une attention particulière soit accordée aux époux et aux épouses. Souvent les épouses demeurent à la maison pour élever leur famille, si bien que ceux et celles qui ont des enfants ayant des problèmes spéciaux, on appelle souvent cela des handicaps, ont des défis à relever.

[Traduction]

Les pétitionnaires souhaitent que le gouvernement examine le régime fiscal canadien et accorde une attention particulière aux personnes qui restent à la maison, bien souvent parce qu'elles doivent élever leurs enfants.

Les pétitionnaires estiment que le régime ne tient pas compte de cela, surtout dans les cas des enfants nécessitant des soins particuliers à la maison ou dans des établissements spécialisés.

LES CRIMES AVEC VIOLENCE

Mme Beth Phinney (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, j'aimerais ajouter ces pétitions signées par des milliers de personnes aux 2,5 millions et plus de signatures que j'ai déjà présentées à la Chambre au cours des deux dernières années.

Les pétitionnaires estiment que notre système de justice pénale comporte de graves lacunes et qu'il y a un grand nombre de personnes vulnérables qui ne sont pas adéquatement protégées par le système actuel. Les femmes, les enfants et les personnes handicapées courent les plus grands risques.

Les pétitionnaires prient le Parlement de reconnaître que les crimes violents contre la personne sont graves et répugnent à la société et lui demandent de modifier le Code criminel du Canada, la Loi de 1972 sur la réforme du cautionnement, ainsi que la Loi sur la libération conditionnelle.

LA CHAMBRE DES COMMUNES

M. George S. Rideout (Moncton): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, c'est avec plaisir que je présente une pétition ayant trait à la prière à la Chambre.

Je sais pertinemment que nous avons déjà abordé cette question, mais j'estime qu'il est de mon devoir de présenter toutes les pétitions en bonne et due forme. Je crois également que la réponse corrigera certains faits rapportés par la députée de Saint John.

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, j'aimerais que toutes les questions restent au Feuilleton.